

# FICHE DESCRIPTIVE DE MINE

*Document établi par l'Ecole du Génie d'Angers et mis en ligne par les soins du CPADD*

## IDENTIFICATION

**Nom** : PTM 3

**Pays** : URSS

**Type** : Anti char

**Action** : Toute largeur

**Destination** : Réelle

**Mode de pose** : Dispersable



## DESCRIPTION SOMMAIRE :

- Mine antichar dispersable, de forme parallélépipédique, caractérisée par l'emplacement de son allumeur situé à l'une de ses extrémités ainsi que par la forme de son corps dont les flancs et la face opposée à l'allumeur ont l'apparence de charges formées (respectivement charges coupantes et charge plate).

- Le corps de la mine est en acier de couleur marron clair. Il comporte, sur ses flancs, des marquages peints en noir.

Dimensions : Long. 330 mm x Larg. 83 mm x Haut .83 mm.

- Masse totale de la mine : 5 kg.

- Efficacité : Immobilise un véhicule blindé par rupture du train de roulement ou perforation du plancher.

## FONCTIONNEMENT SOMMAIRE :

- Le fonctionnement de cette mine n'est que très partiellement connu.

- L'allumeur de la PTM 3 fonctionne grâce à un dispositif muni d'un capteur à influence magnétique. Il est, de plus, équipé d'une autodestruction gérée électroniquement qui entraîne l'explosion de la mine dans un délai de 16 à 24 heures après sa mise en œuvre.

- Certains documents font état de la présence possible d'un dispositif antidéplacement pouvant être contenu dans l'allumeur, en complément des éléments précités. A ce jour, ces informations n'ont pu être vérifiées.

## DESAMORCAGE ou NEUTRALISATION - DESTRUCTION :

### Désamorçage :

- La mine PTM 3 ne peut être désamorcée. La procédure préconisée par la DFD est la destruction sur place systématique. Cette rubrique s'avère donc sans objet.

### Destruction sur place :

- La PTM 3 ne doit en aucun cas être manipulée.

- Dans la mesure du possible, privilégier les moyens d'intervention à distance comme le fusil de cal. 12,7 mm ou le canon de 20 mm de puis un abri (véhicule blindé...) situé à plus de 200 m.
- Si cette option ne peut être retenue, la mine devra être détruite en posant une charge de 400 g d'explosif au plus près du corps de la mine, au niveau d'une des gorges latérales. Cette action ne pourra être menée qu'après écoulement du délai d'autodestruction (24 heures)

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- La mine PTM 3 peut être mise en place de différentes façons :
  - depuis un hélicoptère (disperseur VSM 1)
  - depuis un véhicule à roues (disperseur UZM 1)
  - manuellement (disperseur PKM)
  - par roquette de 122 mm.
- Conditionnement : Inconnu.
- Autres versions : Mine inerte PTM 3. Mine d'exercice PTM 3 (CEI).

**Mise à jour : janvier 2007.**